

Besoins financiers	Types de financement	Solutions OSEO
<b>Implantation à l'étranger par création ou rachat d'une filiale hors Espace Européen Économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédits par signature</li> <li>• Apports en FP (achat ou souscription d'actions ou de titres convertibles en actions, avances d'actionnaires, prêts participatifs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantie par OSEO<sup>1</sup> à hauteur de 60 % (70 % dans certains cas<sup>2</sup>) pour les engagements par signature.</li> <li>• Garantie de Projets à l'International (GPI) : OSEO garantit jusqu'à 50 % les apports en fonds propres de la société mère à sa filiale détenue majoritairement (ou minoritairement si la réglementation locale ne permet pas la prise de participation majoritaire). Couverture du risque économique uniquement.</li> </ul>
<b>Développement de projet innovant</b> ♦ Programme de RDI Recherche/Développement/Innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation Technologique Réseau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention jusqu'à 80 % du coût de la prestation pour une PME<sup>1</sup> qui initie une démarche d'innovation (pré-études techniques, essais, 1<sup>er</sup> brevet, ...).</li> </ul>
Faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide pour la Faisabilité de l'Innovation<sup>4</sup></li> <li>• Aide au Partenariat Technologique<sup>4</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention ou avance remboursable de 40 à 65 % pour la réalisation des études préalables aux activités de RDI<sup>3</sup>.</li> <li>• Principalement sous forme de subvention plafonnée à 50 000 € pour la préparation au montage d'un projet collaboratif<sup>3</sup>.</li> </ul>
Développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide pour le Développement de l'Innovation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avance remboursable ou prêt à taux zéro, de 25 à 65 % pour le développement d'un produit, procédé ou service innovant<sup>3</sup>.</li> </ul>
♦ Programme de RDI collaboratif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide pour le Développement de l'Innovation en Collaboration Internationale</li> <li>• Aide aux projets d'Innovation Stratégique Industrielle</li> <li>• Aide aux projets collaboratifs des Pôles de Compétitivité : FUI</li> <li>• Aide aux Projets Structurants des Pôles de Compétitivité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avance remboursable de 50<sup>3</sup> à 65 %<sup>1</sup> pour le développement d'une innovation en collaboration entre une entreprise française et un partenaire étranger.</li> <li>• Subvention de 25 à 45 % et avance remboursable entre 40 et 50 % pour des projets innovants présentant des ruptures technologiques et des objectifs industriels prometteurs portés par des entreprises de moins de 5 000 personnes.</li> <li>• Subvention entre 25 et 45 % pour des projets collaboratifs labellisés par un ou plusieurs pôles de compétitivité.</li> <li>• Subvention de 25 à 45 % et avance remboursable plafonnée à 40 % pour les projets de RDI destinés à structurer les filières industrielles existantes et à en faire émerger de nouvelles.</li> </ul>

<sup>1</sup> Pour les PME respectant la définition européenne de la PME.

<sup>2</sup> Consulter la Direction Régionale compétente d'OSEO pour connaître les modalités des accords avec la Région concernée.

<sup>3</sup> Entreprises implantées en France et dont l'effectif est inférieur à 2 000 personnes et n'appartenant pas à un groupe de plus de 2 000 personnes.

<sup>4</sup> En particulier dans le cadre de la convention de partenariat OSEO-MAAF (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt).



## Les solutions de financement

pour les entreprises de l'industrie agroalimentaire



Association Nationale des Industries Alimentaires

Besoins financiers	Types de financement	Solutions OSEO
<p><b>Renforcement de la trésorerie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Lié à l'augmentation des stocks, l'allongement du crédit client, la réduction du crédit fournisseur (notamment en application de la LME)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation de créances de donneurs d'ordre publics ou privés agréés par OSEO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avance + aux côtés des lignes court terme des partenaires bancaires.</li> <li>• Service en ligne <b>e-trésor</b>.</li> <li>• Mobilisation de la créance née du Crédit d'Impôt Recherche (CIR).</li> </ul>
<p><b>Augmentation des fonds propres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Accompagnement de la levée de fonds</li> <li>◆ Augmentation des fonds propres ou quasi-fonds propres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en relation avec les investisseurs (Business Angels, AFIC, UNICER...)</li> <li>• Garantie des financements en fonds propres ou quasi-fonds propres (souscription ou achat d'actions ou de BSA ou de parts sociales, obligations convertibles remboursables, de titres participatifs ou de certificats d'investissements, prêts participatifs ou avances en comptes courants)</li> <li>• Obligations convertibles et actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sites de mise en relation des investisseurs et des entreprises pour la souscription au capital d'une entreprise, notamment en contrepartie d'un allègement de l'ISF (loi TEPA) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <a href="http://EuroQuity.com/fr">EuroQuity.com/fr</a> : site "libre" d'accès</li> <li>▶ <a href="http://Investnet.oseo.fr">Investnet.oseo.fr</a> : site réservé aux sociétés innovantes soutenues par OSEO et aux professionnels de l'investissement.</li> </ul> </li> <li>• Fonds de garantie "Fonds Propres" destiné à faciliter l'accès au financement des entreprises<sup>1</sup> implantées en France par apport en fonds propres ou quasi-fonds propres réalisé par des sociétés de capital-risque ou des sociétés liées à des business angels ou des fonds communs de placement (FCPI ou FCPR)<sup>2</sup>. <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Plafonds de risque maximum : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ cas par cas : 1,5 M€</li> <li>▶ convention : 3 M€</li> </ul> </li> <li>→ Quotité garantie maximum : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 50 % : cas général</li> <li>▶ 70 % : pour les PME en création depuis moins de 5 ans</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Intervention de FSI Régions (filiale de la Banque Européenne d'Investissement, de la Caisse des Dépôts et d'OSEO) en obligations convertibles (de 50 000 à 4 000 000 €) en faveur des PME et des ETI à fort potentiel.</li> </ul>
<p><b>Transmission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Acquisition de la majorité du capital, des droits de vote ou d'une position minoritaire à vocation majoritaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en relation entre les entreprises</li> <li>• Crédit bancaire</li> <li>• Prêt mezzanine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFA (Appui Fusions Acquisitions) : mission confiée à OSEO par le CGI<sup>3</sup> pour faciliter le regroupement et la croissance externe des entreprises.</li> <li>• Site <a href="http://reprise-entreprise.oseo.fr">reprise-entreprise.oseo.fr</a> pour accéder à toutes les affaires à reprendre en France.</li> <li>• Garantie OSEO<sup>1</sup> des crédits bancaires à 50 %.</li> <li>• Garantie portée à 70 % avec le soutien de la région concernée<sup>4</sup>.</li> <li>• Contrat de Développement Transmission OSEO : Prêt sans garantie de 40 000 à 400 000 € bénéficiant d'une intervention de la région<sup>4</sup>, en complément d'un concours bancaire.</li> </ul>

Besoins financiers	Types de financement	Solutions OSEO
<p><b>Développement par croissance interne et externe</b></p> <p>Investissements y compris immatériels, croissance externe, innovation, international</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantie des crédits bancaires à moyen ou long terme, crédits-bails mobiliers ou immobiliers, locations financières</li> <li>• Prêts "mezzanine" pour les entreprises de plus de 3 ans, en croissance et bénéficiaire</li> <li>- TPE/PME<sup>1</sup></li> <li>- PME<sup>1</sup>/ETI indépendantes<sup>3</sup></li> <li>• Financements OSEO "classiques" pour les entreprises de toutes tailles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantie OSEO<sup>1</sup> sur crédit bancaire jusqu'à 60 %. Garantie portée à 70 % avec le soutien de la Région concernée<sup>2</sup>.</li> <li>• Prêt Eco-Energie : Prêt Participatif sans garantie, de 10 000 à 50 000 €, sur 5 ans dont 1 an de différé d'amortissement, et pouvant être associé à un financement bancaire, pour les TPE/PME souhaitant améliorer leur efficacité énergétique.</li> <li>• Prêt Participatif de Développement<sup>1</sup>. Prêt sans garantie de 15 000 à 100 000 € obligatoirement associé à un concours bancaire. Finalités et territoires définis par la Collectivité Territoriale concernée<sup>2</sup>.</li> <li>• Prêt Pour l'Export : prêt sans garantie, de 20 000 € à 150 000 € sur 6 ans dont 1 an de différé d'amortissement en partenariat avec UBIFRANCE qui valide la démarche export de l'entreprise.</li> <li>• Contrats de Développement Investissement, Innovation, International<sup>1</sup> : prêts sans garantie, sur 6 ans dont 1 an de différé d'amortissement, obligatoirement associé à une intervention bancaire. De 40 000 à 300 000 € (600 000 € avec le soutien de la Région), pour les PME ayant une croissance prévisionnelle du CA d'au moins 5 % l'an, y compris à l'international.</li> <li>• Contrat de Développement Participatif : prêt sans garantie, sur 7 ans dont 2 ans de différé d'amortissement, de 300 000 à 3 000 000 € en partenariat avec les apporteurs en fonds propres (1 de FP pour 1 de CDP) et/ou les banques (2 de CB pour 1 de CDP) afin de renforcer la structure financière des entreprises qui se développent (5 % minimum de croissance du CA/an) y compris par croissance externe.</li> <li>• Prêts, crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier, cession-bail, y compris financements de projets énergie/environnement (éolien, méthanisation, cogénération, etc.). Financements de 3 à 15 ans, aux côtés de partenaires bancaires.</li> </ul>

<sup>1</sup> Pour les PME respectant la définition européenne de la PME.

<sup>2</sup> Possibilité de convention de délégation par OSEO aux organismes qui souhaitent couvrir un portefeuille d'opérations.

<sup>3</sup> Commissariat Général à l'Investissement.

<sup>4</sup> Consulter OSEO en régions pour connaître les modalités des accords avec la collectivité territoriale.

<sup>1</sup> Pour les PME respectant la définition européenne de la PME.

<sup>2</sup> Consulter OSEO en régions pour connaître les modalités des accords avec la collectivité territoriale.

<sup>3</sup> Entreprises de Taille Intermédiaire de 250 à moins de 5 000 salariés.